



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
ADMINISTRATEUR SUPÉRIEUR
CHEF DU TERRITOIRE
DES ÎLES WALLIS ET FUTUNA

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

I. Pouvoir adjudicateur

I.1 Nom et adresse

ÉTAT

Administration Supérieure des Îles Wallis et Futuna
98600 WALLIS et FUTUNA

I.2 Obtention du dossier

Le dossier de consultation des entreprises est à retirer auprès de :

L'Administration Supérieure des Îles Wallis et Futuna
Service des Finances – Cellule des Marchés Publics
BP 16 – Mata'Utu – 98600 Wallis
Tél. / Fax : 00 (681) 72.11.16

Courriel: marches-publics@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr

I.3 Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues

Le point de contact susmentionné

II. Objet de la consultation

II.1 Étendue du marché

Accord-cadre à bons de commande pour la fourniture de matériaux pour les routes territoriales de Wallis et Futuna

II.2 Type de marché

Marché public de fournitures

II.3 Informations

Marché alloti en 3 lots géographiques comportant chacun deux lots techniques.

Possibilité de soumissionner pour un lot et/ou deux lots et/ou trois lots et/ou quatre lots et/ou cinq lots et/ou 6 lots.

II.4 Descriptions des lots

- Lot pour Wallis :

Lot 1 : Fournitures de matériaux de carrière.

Lot 2 : Fournitures d'émulsion de bitumes.

- Lot pour le royaume de SIGAVE - Futuna:

Lot 3 : Fournitures de matériaux de carrière.

Lot 4 : Fournitures d'émulsion de bitumes.

- Lot pour le royaume de ALO - Futuna:

Lot 5 : Fournitures de matériaux de carrière.

Lot 6 : Fournitures d'émulsion de bitumes.

II.5 Lieux d'exécution

Îles de Wallis et Futuna – Territoire des Îles Wallis et Futuna

II.6 Critères d'attribution

- Critère Prix : 100 %

II.7 Délais d'exécution

Les délais d'exécution sont fixés aux articles 3 de l'acte d'engagement.

II.8 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées

II.9 Informations sur les prestations supplémentaires ou alternatives

Sans objet

II.10 Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées sur le budget de l'État et rémunérées selon les prescriptions du CCAP

III. Procédure

II.1 Type de procédure

Marché public passé selon la procédure d'accord-cadre en application des articles 78, 79, 80 du décret 2016-360 relatifs aux marchés publics et de l'article 4 de l'ordonnance n°2015-899 relative aux marchés publics.

II.2 Renseignements d'ordre administratif

II.2.1 Date limite de dépôt des offres

Vendredi 13 avril 2018 à 11h30 (Heure de Wallis)

auprès de :

Administration Supérieure du Territoire des îles de Wallis et Futuna
Service des Finances - Cellule des Marchés Publics
BP 16, Mata'Utu - 98600 WALLIS

II.2.2 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

IV. Renseignements d'ordre juridique, économique et technique

IV.1 Conditions de participation

Les documents et renseignements demandés aux candidats aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles sont énoncés dans le règlement de la consultation.

V. Renseignements complémentaires

V.1 Renouvellement

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

V.2 Procédures de recours

Instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours

Tribunal Administratif des îles de Wallis et Futuna
BP 600, Mata'Utu - 98600 WALLIS
Tel.: 00 (681) 72.14.85
Fax.: 00 (681) 72.14.86
Courriel : tamatautu@mail.wf

V.3 Date d'envoi du présent avis

14 MAR. 2018

Pour le Préfet, Administrateur Supérieur
et par délégation
le Secrétaire général



Day
Stéphane DONNOT